

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 12 juin 2007

Présents : M. Jean-Pierre JORCIN – Me Cécile BURDIN – MM. Cosme DAMÉ – Jacques FINIELS – Me Emma GAGNIERE – MM. Daniel GARNIER – Gilbert PILLOUD – Guy SUIFFET

TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES

Le conseil municipal procède au tirage au sort des jurés d'assises pour 2008 :

- FAVRE Hélène Françoise Marie – BRAMANS
- MONGREVILLE Norbert Jean Bernard – LANSLEBOURG MONT-CENIS
- PERSONNAZ François – BESSANS
- PERRET Karen Madeleine Méline épouse GAGNIERE – BRAMANS
- ROSAZ Sébastien – SOLLIERES SARDIERES
- TRACQ Jean-Claude – BESSANS

MARCHE DE TRAVAUX FORT DE RONCE 2^{EME} TRANCHE

Un appel d'offres ouvert a été lancé pour la 2^{ème} tranche des travaux de restauration du Fort de Ronce, il porte sur les lots suivants :

- maçonnerie – pierres de taille
- serrurerie – peinture
- menuiserie bois - peinture
- signalétique.

8 entreprises ont retiré le Dossier de Consultation. 2 offres sont parvenues en mairie concernant le lot n°1. La commission d'appel d'offres s'est réunie le 12 juin et a décidé de retenir l'offre de l'entreprise COMTE, économiquement la plus avantageuse, qui s'élève à 845 652 € HT soit 1 011 399.79 € TTC.

Le conseil municipal approuve ce choix et autorise le Maire à signer le marché avec l'entreprise COMTE. Des consultations seront lancées pour les lots non attribués.

MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA RENOVATION DU MUSEE DE LA PYRAMIDE DU MONT-CENIS

A la suite de la consultation lancée pour la maîtrise d'œuvre pour la rénovation du musée de la Pyramide du Mont-Cenis, 8 dossiers de consultation ont été retirés. Une seule offre est parvenue en mairie, elle émane du Cabinet d'Architectes LOUIS et PERINO pour un montant d'honoraires de 15 000 € HT soit 17 940 € TTC (taux de rémunération 13.64%). Le conseil municipal décide de retenir le Cabinet LOUIS et PERINO et autorise le Maire à signer l'acte d'engagement.

MISSION DE SPS POUR LA RESTAURATION DU FORT DE RONCE ET LA RENOVATION DU MUSEE DE LA PYRAMIDE

A l'issue de la consultation, il est décidé de retenir Travaux Consult - Franck Dompnier, pour les montants d'honoraires suivants :

- | | |
|--|------------|
| - rénovation du musée de la pyramide | 2 500 € HT |
| - Fort de Ronce – 2 ^{ème} tranche | 3 900 € HT |

DECLASSEMENT DE DOMAINE PUBLIC LOTISSEMENT DE SAINT MARTIN

Le périmètre de ce lotissement inclut une petite partie de chemin appartenant au domaine public communal.

Aux termes des dispositions de l'article L.141-3 du Code de la Voirie Routière, la procédure de classement ou de déclassement d'une route communale est dispensée d'une enquête publique lorsque l'opération envisagée ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie.

Le Conseil Municipal décide de déclasser une portion du chemin communal situé dans le périmètre du lotissement de Saint-Martin.

PERSONNEL SAISONNIER

Pour faire face à des besoins saisonniers, le conseil décide d'embaucher le personnel suivant :

- 3 adjoints techniques territoriaux de 2^{ème} classe saisonniers à temps complet :
 - 1 agent contrat à durée déterminée de 2 mois,
 - 2 agents contrat à durée déterminée de 1 mois,
- 3 agents d'accueil saisonniers à temps complet pour la Maison Franco-italienne :
 - 1 agent contrat à durée déterminée du 8 juin au 16 septembre 2007,
 - 1 agent contrat à durée déterminée du 11 juin au 15 septembre 2007,
 - 1 agent contrat à durée déterminée du 12 juillet au 19 août 2007,
- 1 agent d'accueil adjoint du patrimoine de 2^{ème} classe pour l'Eglise à raison de 80 heures par mois :
 - Contrat à durée déterminée du 3 juillet au 2 septembre 2007,
- 1 agent d'accueil pour la bibliothèque à raison de 99 heures par mois :
 - Contrat à durée déterminée du 25 juin au 31 août 2007,

QUESTIONS DIVERSES

Le conseil municipal

- sollicite auprès du Conseil Général une subvention de 22% pour la construction du réservoir de Sainte-Marie,
- prend connaissance de la demande de subvention de l'Association Fou de Sport et décide de ne pas donner suite, celle-ci étant parvenue hors délais. Toutefois, une aide sera apportée par la commune, avec l'acquisition de matériel qui sera mis à la disposition de l'Association,
- est informé que la Société Fun Activ, repreneur de la base de voile du Mont-Cenis, est très intéressée pour gérer la patinoire l'hiver prochain et souhaite dynamiser le site et développer l'animation. L'assemblée est favorable pour louer la patinoire à Fun Activ pour l'hiver 2007/2008,
- décide, à l'initiative de l'Association des Maires Ruraux de Savoie, de prendre une délibération pour s'opposer notamment à toute décision qui viserait à une diminution de la présence postale sans l'accord des maires,
- est informé que dans le cadre du CDPRA (Contrat de Développement de Pays de Rhône Alpes) et CTS (Contrat Territorial de Savoie), des actions sont envisagées sur la mise en place de zones agricoles et la communication sur les fonctions de l'agriculture dans un objectif de prévenir les conflits d'usage, et manifeste son intérêt pour cette deuxième action.